



09.10.2003 - 15:55 Uhr

PD: Visite officielle d'une délégation de la CPE-E au Luxembourg

(ots) - La ministre des affaires étrangères du Luxembourg entend s'opposer à d'éventuelles tentatives de l'UE d'exercer des pressions sur la Suisse. La délégation a rencontré des représentants du Parlement, du Gouvernement et du secteur bancaire. Les entretiens ont porté, d'une part, sur la politique de la Suisse et du Luxembourg à l'égard de l'Union européenne et, d'autre part, sur la place financière et le secret bancaire. La délégation a séjourné au Luxembourg du 7 au 8 octobre 2003. Elle était conduite par le Conseiller aux Etats Maximilian Reimann (UDC/AG), président de la commission de politique extérieure du Conseil des Etats, et se composait également des Conseillers aux Etats Peter Briner (PRD/SH), Anton Cottier (PDC/FR) et Hans-Rudolf Merz (PRD/AR). La délégation s'est entretenue avec le président de la Chambre des Députés et d'autres membres du Bureau, des membres des commissions des affaires étrangères et de la Convention de l'UE, des membres du Conseil d'Etat (le sénat luxembourgeois, avec fonction consultative) et les ministres Lydie Polfer (Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères) et Jean-Luc Frieden (Ministre du Trésor et de la Justice). Des rencontres ont également eu lieu avec des dirigeants de succursales de banques suisses et du Liechtenstein au Luxembourg ainsi qu'avec le directeur de l'Association des Banques et des Banquiers luxembourgeois. L'objectif premier de la visite était d'exposer les raisons pour lesquelles la Suisse veut régler ses relations avec l'Union européenne par la voie bilatérale. Il s'agissait d'expliquer, à l'encontre d'un préjugé assez répandu, que la Suisse ne tend pas à se cloîtrer, mais qu'au contraire elle se conçoit comme pays européen et qu'elle apporte une contribution de taille à l'intégration européenne. Cependant, son fédéralisme et sa démocratie directe, qui constituent des institutions fortement enracinées dans la tradition politique helvétique, font qu'elle ne veut et ne peut pas adhérer à l'Union européenne dans un avenir proche. Les interlocuteurs luxembourgeois ont été réceptifs à ce message. La délégation a pu constater avec satisfaction qu'ils souhaitent un rapprochement de la Suisse à l'UE, mais qu'ils comprennent et respectent la position particulière de notre pays. Au fil des entretiens, on a pu prendre conscience des deux côtés du fait que ces deux petits Etats, en raison de leur position géographique et de leur expérience historique différentes, ont choisi deux solutions tout à fait différentes pour garantir leur sécurité et leur intégrité territoriale. Les interlocuteurs luxembourgeois ont souligné combien l'indépendance, la prospérité et le rayonnement international du Luxembourg sont tributaires de son appartenance à l'Union européenne. Dans la perspective des réformes des institutions de l'UE à la suite de son élargissement à l'Est, le Luxembourg s'engage pour préserver la méthode communautaire basée sur le dialogue et la recherche de consensus, de sorte que les petits Etats membres puissent continuer à participer à la définition de la politique de l'UE et qu'ils ne subissent pas la domination des grandes puissances. Dans ce sens, la ministre des affaires étrangères Polfer a assuré la délégation que le Luxembourg s'opposera, dans le cadre des négociations bilatérales, contre toute tentative de l'UE de mettre la Suisse sous pression. En ce qui concerne le secteur bancaire, la délégation a pu constater, que le Luxembourg et la Suisse, bien que concurrents en tant que places financières de première importance internationale, sont liés par des intérêts et des exigences communes. En particulier, ils s'opposent tous les deux aux tentatives au sein de l'UE et de l'OCDE d'abolir le secret bancaire. Dans ce domaine, un soutien réciproque direct et indirect

existe qui a jusqu'ici produit des résultats positifs en matière de fiscalité de l'épargne. En outre, les législations et les politiques nationales concernant le domaine des services financiers (.. et fraude fiscale, blanchiment d'argent, entraide judiciaire, etc.) sont largement similaires. Enfin, les deux places financières travaillent de manière complémentaire, ce qui présente un grand intérêt pour les instituts bancaires suisses, puisqu'ils sont ainsi en mesure de mieux couvrir les marchés financiers globalisés.

Berne, le 9 octobre 2003 Services du Parlement

Renseignement:

Monsieur Maximilian Reimann, président de la commission,
tél. 062 871 26 77

Monsieur Paolo Janke, secrétaire de la commission, tél. 031 322 97 15

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100467662> abgerufen werden.